

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 juin 2018**

Objet : Modification de la délibération N°611 du 9 avril 2018 relative à la modification de l'article 4.1 du CCAP des deux marchés de conception / réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt juin 2018, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 38

Présents : 34 (dont 7 procurations) - 144 voix

Votants : 34 Pour (144 voix)

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président) – 6 voix
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP) – 15 voix
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP – procuration donnée à Mr Jérémie Sauty) – 6 voix
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP) – 6 voix
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP) – 6 voix
Mr Nady BOUALI – 1 voix
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) – 1 voix
Mr Arnaud COLLIGNON – (procuration donnée à Mr Alain Lagarde) - 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Pascal COSTE – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD – 2 voix
Mr Pierre DESARMENIEN – 1 voix
Mr Francis DUBOIS – 1 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mme Michèle GUILLOU – 2 voix – suppléante de Jenty)
Mr Mathieu HAZOUARD (procuration donnée à Mr Gérard Vandenbroucke) – 15 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS (procuration donnée à Mr Yves Raymond) – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – 1 voix (suppléant de Mr Faucher)
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAUCHE (procuration donnée à Mr Jean-Marie Bost) – 15 voix
Mr Christophe PATIER – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix
Mr Jérémie SAUTY – 6 voix – suppléant de Mr Gaillard
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mr Pierre Desarmenien)- 6 voix
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente Département Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Tulle Agglo
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président CC Haute Corrèze Communauté
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Vice-Présidente CC Vézère Monédières Millesource
Conseiller régional Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Vice-Président Département Creuse
Présidente Département Creuse
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère départementale Département Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant)
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant)
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant)
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant)

Président de la CC Creuse Sud-Ouest
Président de la CC Briance Combade
Président de la CC Creuse Grand Sud
Conseillère Communautaire CC Portes Vassivière

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le 9 avril dernier, il a été décidé de modifier l'article 4.1 du CCAP des deux marchés de conception / réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit (sur le département de la Corrèze et sur les départements de la Creuse/Haute-Vienne).

Or cette modification actée par délibération N°611 du 9 avril 2018 ne concerne que **le marché Corrèze**.



En effet, les bons de commande émis sur le marché Corrèze scindent études et travaux (après validation des études de collecte et de transport, émissions successives de bons de commandes relatifs aux travaux) alors que les bons de commande émis sur le marché Creuse / Haute-Vienne prévoient sur un même bon de commande les études et les travaux.

Cette disposition de modification de l'article 4.1 du CCAP actée par délibération N°611 du 9 avril 2018 est donc spécifique au marché Corrèze. Le mode de versement des acomptes sur le marché Creuse / Haute-Vienne sera donc basé sur le CCAP initial du marché.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical, décident à l'unanimité :

- **de modifier la délibération N°611 du 9 avril 2018 en précisant que la modification apportée à l'article 4.1 du CCAP ne concerne que le marché Corrèze**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

REÇU EN PREFECTURE
le 13/07/2018
Application agréée E-legalite.com

cy